

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 308

présenté par

Mme Kuster, Mme Anthoine, Mme Audibert, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Benassaya, M. Emmanuel Maquet, Mme Meunier, M. Pauget, Mme Poletti, M. Reda, M. Ravier, M. Descoeur, M. Perrut, M. Viala, M. Jean-Claude Bouchet, M. Reiss, M. Viry, M. Aubert, M. Cinieri, M. Dive, Mme Serre, Mme Trastour-Isnart et M. Teissier

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi l'intitulé du projet de loi :

« visant à lutter contre le séparatisme ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce projet de loi est né du discours du président de la République, prononcé le 2 octobre 2020 aux Mureaux (Yvelines).

Dans son intervention Emmanuel Macron avait fustigé le « séparatisme islamiste », affirmant que « à quoi nous devons nous attaquer, c'est le séparatisme islamiste ». Rappelons qu'il n'avait pas hésité à pointer du doigt « l'islamisme radical », « cette idéologie » qui « affirme que ses lois propres sont supérieures à celles de la République ».

Pourtant, dans le texte qui est présenté l'Assemblée nationale, le terme de séparatisme a été abandonné au profit d'une formule qui ne laisse plus transparaître les problèmes auxquels notre pays est confronté.

Si l'écrasante majorité des croyants, quelle que soit d'ailleurs leur religion, n'ont aucune difficulté à vivre selon nos principes républicains, certains mouvements n'hésitent plus à défier nos lois. Il faut nommer le mal pour pouvoir le combattre. La France fait en effet face à une forme de séparatisme d'une minorité agissante qu'il convient de combattre par la loi.

Cet amendement vise à rendre à la démarche du gouvernement son sens initial, c'est-à-dire lutter contre ce qui affaiblit notre République : le séparatisme.